



3 avril 2023

(23-2318)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**RESTRICTIONS À L'IMPORTATION DE VIANDE DE VOLAILLE
ET DE BŒUF IMPOSÉES PAR LE TAIPEI CHINOIS –
PRÉOCCUPATION COMMERCIALE SPÉCIFIQUE 521**

COMMUNICATION PRESENTÉE PAR LE BRÉSIL

Le document ci-après, reçu le 31 mars 2023, est distribué à la demande de la délégation du Brésil.

-
1. Pour la sixième fois consécutive, le Brésil souhaite porter à l'attention du Comité SPS les restrictions auxquelles il se heurte pour exporter de la viande de volaille et de bœuf au Taipei chinois. Il estime que l'approche du Taipei chinois enfreint les articles 5 et 8 de l'Accord SPS, ainsi que son annexe C.
 2. La présente PCS contient un exemple d'une question largement débattue dans le Groupe de travail sur les procédures d'homologation: le manque de prévisibilité concernant la durée des procédures d'homologation et les avantages qu'il y a à anticiper les durées de traitement des partenaires commerciaux.
 3. Dans le cadre de leur processus d'analyse des risques, les autorités du Taipei chinois exigent qu'il soit répondu à des questionnaires concernant la santé animale et la santé publique. Toutefois, le pays a soulevé des questions auxquelles le Brésil a déjà apporté une réponse, soit concernant la santé animale (maladie de Newcastle) soit concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires. En outre, nous avons déjà expliqué que nous entendons exporter de la viande ayant subi un traitement thermique et que, par conséquent, il ne serait pas nécessaire de répondre à ce type de questionnaire supplémentaire.
 4. En février 2022, après qu'une série de documents a déjà été envoyée au Taipei chinois, le Brésil a répondu à un questionnaire concernant la viande de volaille transformée. Nous espérons que compte tenu des dernières discussions que nous avons eues avec le Taipei chinois, nous pouvons désormais nous approcher du terme de la phase initiale de ses procédures d'homologation.
 5. À la réunion de juin 2022 du Comité SPS, le Taipei chinois a fait savoir qu'il n'était pas encore possible de fournir un calendrier de réponses, car le questionnaire avait été présenté quatre mois plus tôt. Aujourd'hui, plus d'un an s'est écoulé depuis que nous avons envoyé les documents demandés. Ainsi, le Brésil tient à poser trois questions au Taipei chinois: 1) Quel est le délai estimé pour l'analyse finale des derniers documents envoyés par le Brésil? 2) Quelles sont les étapes pour les procédures d'homologation de la viande de volaille et de bœuf ayant subi une transformation thermique au Taipei chinois? 3) Quand le Taipei chinois peut-il fixer une date pour un audit au Brésil visant à évaluer les systèmes brésiliens d'inspection et de certification, en tant que dernière étape pour conclure la procédure d'approbation actuelle?
-